



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010414

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/11/2024 10H08 C:000003 I:33406

V/Email reçu le Vendredi 29/11/2024 à 10H08

SELON DEVIS N° 4110094

GIE MEDIPOLE
Comptabilité Fournisseurs
158 RUE LEON BLUM
CS 20281
69624 VILLEURBANNE CEDEX

IMMEUBLE : MEDIPOLE HOPITAL PV
67/95 RUE FREDERIC FAYS
158 RUE LEON BLUM
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 14 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : SOUS-SOLS -CONTACTER MR LEROY TEL:06 23412987 OU LE TECHNICIEN DE GARDE
TEL.04 81655285 OU JOINDRE M.GAGNEUX-TEL:*06 59532611* -EMAIL :
L.MESSIAN@GIELV.FR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4110094 du 21/11/2024 d un montant de
775 EURO HT

Donneur d'ordre : Mr S. LEROY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

DEMONTAGE DES DES 2 COUDES SUR CANALISATION
EXTRACTIN DE L'OBJET BLOQUE
CONTROLE CAMERA DE LA PORTION HORIZONTALE AFIN DE VOIR SI IL Y A PLUS
RIEN DANS LE TUYAU

DEVIS COMPLETAIRE A SUIVRE SI NECESSAIRE

NOTRE INTERVENTION DU 18/12/2024
- CONTROLE PAR CAMERA DE LA CANALISATION
DEPART DEPUIS LE RACCORD SYMETRIQUE EXTERIEUR
PAS DE PRESENCE DE CAILLOUX CONSTATEE

DEPOSE DU COUDE N1
LOCALISATION DUN CAILLOUX ET DE DECHETS
EXTRACTION DU CAILLOUX

- CONTROLE PAR CAMERA DU RESTE DE LA CANALISATION JUSQU'AU BAC A GRAISSE
DEPOSE DES COUDES POUR FACILITER LE PASSAGE
AUCUNE OBSTRUCTION CONSTATEE
REPOSE DES COUDES
NETTOYAGE DES LIEUX



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010414

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

(CAILLOUX REMIS AU TECHNICIEN SUR PLACE=

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 19/12/24 a 08H12 Mr S. LEROY

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	775,00	775,00
TOTAL H.T.			775,00
T.V.A. a 20,00%			155,00
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>930,00</u>

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.